

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2184

présenté par

M. François-Michel Lambert, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,
M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. Mamère,
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 21 BIS

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ou de la réutilisation »,

les mots :

« , de la réutilisation et du recyclage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de ne pas écarter les produits issus du recyclage de la commande publique.